Image not found or type unknown

Permis de conduire perte des points

Par **calimero69**, le **21/12/2010** à **11:47**

Bonjour,
bonjour suite a une perte totale de mes points du permis de conduire, je voudrais savoir si je suis obligé de repasser le Code ou bien s'il y a une loi qui dit que je vais le récupérer, c'est ce que j'ai entendu dire car le code, à l'auto-école est très dur vu que cela fait plus de 10 ans que je l'ai et à l'auto-école, ils ne veulent pas me donner de date et ça traîne. Que puis-je faire ? Merci de me repondre. cordialement.

Par **Tisuisse**, le **21/12/2010** à **23:04**

Bonjour,

Votre permis ayant + de 3 ans, vous n'êtes pas assujetti à l'épreuve de la conduite mais vous devez repasser votre code. Donc, bûchez-le de façon sérieuse.

Si votre affaire traîne, c'est peut-être parce que vous n'avez pas encore passé les 6 mois incompressibles durant lesquels vous ne pouvez pas repasser votre permis. Ces 6 mois démarrent le jour où, suite à la réception par vos soins de la LR/AR 48SI du SNPC, vous avez restitué votre permis aux services de la préfecture.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés